



# Saint-Georges-la-Pouge

## Infos Rapides n°10



Décembre 2023

### Chères habitantes et chers habitants de Saint-Georges

La fin de l'année 2023 approche à grands pas ainsi que les fêtes de fin d'année, une année riche et constructive avec une partie de l'équipe municipale renouvelée et une victoire pour la commune au tribunal administratif.

La commune s'efforce d'aller de l'avant chaque jour, l'équipe municipale est au travail pour moderniser, rénover nos équipements et améliorer le cadre de vie.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans la décoration de notre commune afin de la rendre encore plus attractive.

**Je vous souhaite à toutes et tous de belles et heureuses fêtes**, en attendant de vous retrouver pour échanger nos vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Nous vous invitons le **13 janvier prochain, à 14h30**, à la traditionnelle galette, pour un moment de convivialité à la salle des fêtes.



**Delphine Poitou**

### Les élus s'organisent !

Le scrutin du 10 septembre 2023, pour le remplacement de 3 conseillers démissionnaires, a permis d'élire, dès le premier tour, les trois candidats qui s'engageaient au côté de Delphine Poitou, maire de la commune.

Lors des conseils municipaux du 23 septembre et du 13 octobre, où seuls étaient présents les six conseillers ci-dessous, une nouvelle organisation a été décidée. Il s'agit d'un travail d'équipe avec des décisions prises collectivement, chacun ayant en charge un domaine particulier.



Claire Benard  
**1ère adjointe**  
Eau & assainissement

Delphine Poitou  
**Madame le Maire**

Jean-Claude Morel  
**Événementiel & patrimoine**

Alain Terracol  
**3ème adjoint**  
Voirie

Sandra Marcellot  
**Action sociale**

Michel Bouré  
**2ème adjoint**  
École & travaux

**L'école et les frais d'écolage\*** \*sont les frais de fonctionnement de l'école.

S'il y a sur notre commune des endroits connus de tous, il y en a un qui particulièrement a laissé des souvenirs impérissables à beaucoup d'entre vous, il s'agit de notre école. Que vous soyez natifs de longues dates de la commune ou récemment installés, ce lieu vous évoque sûrement des souvenirs : le nom des instituteurs, des directeurs, des camarades, des anecdotes, des joies, des peines, etc.

Quelques chiffres pour notre département : 256 communes, 7233 élèves (Insee 01/2023), 148 écoles publiques dont : 31 écoles maternelles - 50 écoles élémentaires - 67 écoles primaires (classes maternelles et élémentaires).

**Saint-Georges-La-Pouge**  
CP, CE1,  
CE2

Afin d'éviter la fermeture des écoles qui aurait conduit à la décroissance des villages :  
**en 1989, création du RPI\* SGLP - SOUS-PARSAT**  
(\*Regroupement Pédagogique Intercommunal)

**Sous-Parsat**  
CE2, CM1,  
CM2

En 2023, nous accueillons 59 élèves venant aussi des communes de Chavanat, La Chapelle, La Pouge, Le Donzeil, Ahun... en raison de la qualité de l'enseignement et des contraintes des parents.



**L'État paie**  
les enseignants.  
En 2019, le coût, au niveau national, pour un écolier était de 7110€.

**La commune paie**  
les dépenses de fonctionnement (fournitures et personnels non enseignants), qui durant l'année scolaire 2021/2022 se sont élevées, pour Saint-Georges, à 32 437€, hors demi-pension et garderie.  
Le coût pour un élève en maternelle est de 1507.89€ et de 554.06€ pour un élève en primaire.

À l'initiative de notre élu délégué aux affaires scolaires, Michel Bouré, plusieurs réunions du RPI et de l'ensemble des communes ayant des élèves dans nos écoles ont permis de mettre en évidence des sous-estimations importantes dans la participations aux coûts de fonctionnement. Or, depuis 2019, l'article L212-8 du code de l'éducation fait obligation aux communes n'ayant pas d'école et envoyant des élèves dans une autre commune de contribuer aux coûts de fonctionnement.

- Dans un premier temps, nous mettons en place des procédures de transparences afin que chaque commune puisse connaître exactement les montants dus et puisse les budgétiser dès le prochain exercice.
- Dans un deuxième temps, les communes de La Pouge et Le Donzeil seraient désireuses de rejoindre le RPI.

**Prévision pour 2024 : la tarification sociale de la cantine**

À l'initiative de notre élue déléguée aux affaires sociales, Sandra Marcellot, la mise en place d'une tarification sociale de la cantine est à l'étude. La cantine scolaire est un service public indispensable aux familles, souvent en raison de leurs activités professionnelles, mais aussi parce que le repas est un moment privilégié d'inclusion sociale pour les enfants.

Il s'agit de proposer aux familles une tarification progressive de la cantine en fonction du quotient familial. Ces tarifs s'appliqueraient à l'ensemble des élèves scolarisés en école maternelle et élémentaire, qu'ils résident ou non dans la commune.



**Bienvenue à Hervé Meyret** qui vient rejoindre l'équipe des agents communaux suite au départ de notre deuxième agent.

**Information**  
Notre commune doit effectuer le recensement des habitants en 2024, **Mme Hélène Cosquer** en sera chargée.





## La végétalisation de la cour de l'école

*Des travaux sont en cours dans la cour de l'école. Nous avons demandé à Marie-Eve Peyramaure (directrice et initiatrice du projet) en quoi ils consistent.*

L'école a répondu à une proposition du ministère de l'éducation nationale dans le cadre d'un grand projet « L'Ecole Faisons-la Ensemble »

C'est un projet en partenariat avec la mairie et l'école et financé par l'éducation nationale. Nous sommes partis d'un constat : un manque de végétalisation dans la cour de l'école.

*Qu'est ce que ce projet va apporter pour nos élèves ?*

Grâce à la plantation d'une haie, les enfants vont pouvoir travailler au fil des saisons sur la biodiversité, l'étude d'un milieu naturel.

La végétalisation des murs des anciens bâtiments et l'engazonnement d'une partie du sol amélioreront l'environnement visuel de la cour.

À plus long terme on espère que la plantation de plusieurs arbres apportera plus d'ombre et de fraîcheur pendant les journées chaudes.

**Merci à l'équipe pédagogique. Encore une belle initiative pour nos élèves et ce n'est pas fini...**



**Le 27 novembre dernier, Madame la Maire a convié les habitants à une réunion publique sur la gestion de nos routes communales. En effet c'est un sujet qui reste une préoccupation des habitants.**

### Le cabinet Pérennise Chaussée

a présenté le résultat de son étude : la commune de Saint Georges la Pouge compte 31,424 Km de routes. Jusqu'à présent leur rénovation était effectuée lorsqu'elles étaient très dégradées et on peut estimer dans ce cas les investissements nécessaires à 45 000 € pour un km. En fait, il existe deux façon d'aborder la gestion : une curative, attendre la dégradation de la chaussée pour intervenir, l'autre préventive, intervenir dès l'apparition d'un souci sur les routes (nids-de-poule, faïençage , ...).

### Le conseil municipal

a décidé de consacrer, tous les ans, 10 000 € pour l'entretien préventif, ce qui devrait permettre de maintenir un état acceptable de nos routes tout en prévoyant la rénovation de tronçons dégradés sous réserve d'obtenir une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Par ailleurs, les 3 critères, pris en compte, pour le choix d'une rénovation sont : l'état d'usure (en suivant l'étude Pérennise Chaussée), la fréquentation de la voie (transport scolaire, services médicaux ...), la desserte de commerces, artisanat, maisons d'hôtes, gîtes, ...



### Félicitations

Madame la Maire, Delphine Poitou, a réuni vendredi 15 décembre 2023, les employés et, les agents communaux ainsi que leur famille pour un moment convivial au cours duquel elle a remis la médaille d'honneur du travail à

**Patricia Reby** et à **Patrick Tintant**.

Toutes nos compliments.



# Féerie de Noël



## Info dernière minute :

le comité des fêtes convie petits et grands à se retrouver place de la Marianne, autour d'un chocolat chaud ou d'un vin chaud les

**22 & 23 décembre de 17h30 à 19h00**

en présence du père Noël

Venez nombreux



## Enfin ça y est ! Le tribunal administratif de Limoges a rendu son jugement.

Rappel des faits : Madame Laplanche a déposé, par l'intermédiaire de son avocat parisien, le 8 août 2021, une requête auprès du tribunal administratif de Limoges contre notre commune. Elle contestait la suppression de ses délégations qui lui avaient été retirées à la suite de dissensions graves au sein du conseil municipal.



Après plus de 2 ans d'instruction et beaucoup de temps passé à constituer des dossiers, le tribunal a convoqué les parties à une audience le 9 septembre 2023.

**Le 3 octobre 2023, après délibération, le tribunal a notifié sa décision par laquelle il rejette la requête de l'ancienne première adjointe.**

Si la commune peut être satisfaite de ce jugement et n'a pas à verser deux ans d'indemnités à la requérante, il n'en reste pas moins que, pour se défendre, elle a dû faire appel à un avocat dont les honoraires s'élèvent à près de 5000€.

**PS : le 27 novembre 2023, Madame Laplanche démissionnait du conseil municipal.**

**Bien sûr nous sommes satisfaits du résultat mais que de temps perdu inutilement, que d'énergie dépensée !**

## Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 de 13h30 à 16h30.  
Le samedi sur rendez-vous assuré par un élu.

